

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La liste complète des conditions générales de vente est disponible sur simple demande : institutautisme@gmail.com

- **Présentation de la formation :**
Chaque participant a pris connaissance de l'objectif, de la durée, du lieu, de la description et du programme détaillé de la formation sélectionnée. Selon son souhait, le participant pourra compléter une fiche d'évaluation à la fin de la formation.
- **Modalités pédagogiques :**
Contenus théoriques, analyse de cas et vidéos, supervision de groupe avec un analyste certifié.
- **Attestation de formation :**
Elle pourra être délivrée à la demande du participant après la formation.
- **Formation effective :**
La session de formation ne sera valide que si le nombre de participants inscrits est suffisant. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'institut de l'autisme se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la session et de rembourser intégralement les participants inscrits en cas de règlement anticipé.
- **Repas et Hébergement :**
Nos prestations ne comprennent pas les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration.
- **Durée de la formation :**
15h par session de deux jours (10h-19h / 9h-17h avec 1h de pause par jour)
- **Validation de l'inscription :**
Le participant doit confirmer son inscription par l'envoi par courrier de ce présent bulletin complété et signé de sa part. Dès réception du bulletin d'inscription, la société lui transmettra la confirmation par le lieu, la date et les horaires de la formation.
- **Date limite de l'envoi du règlement :**
15 jours avant le début de la formation.
- **Modalités de règlement :**
En cas de prélèvement, il s'effectuera après la formation, qui sera suivi de l'envoi d'une facture au participant (selon l'adresse précédemment indiquée).
- **Conditions d'annulation par le participant :**
Dès que la formation est engagée, le montant global du cursus est dû, sauf annulation pour cas de force majeure.
Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.
 - o 8 à 15 jours avant la formation : 30 % du règlement à la charge du participant
 - o 1 à 8 jours avant la formation : 50 % du règlement à la charge du participant

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/78 dite « informatiques et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur simple demande à l'Institut de l'Autisme »